

N° CP 3<sup>e</sup>/169-06  
Séance du 24 NOV. 2006

**DECLASSEMENT DE DELAISSES PROVENANT DU DOMAINE PUBLIC  
DEPARTEMENTAL**

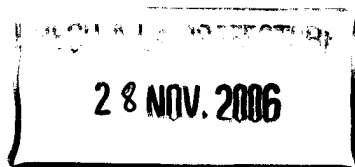
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I-5°/01 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président :

- pour l'opération de SAINT-LOUIS, à signer l'arrêté de déclassement d'un délaissé de la R.D. 66 en vue de permettre un échange avec la copropriété riveraine ;
- pour l'opération d'ASPACH, à prescrire l'ouverture d'une enquête publique de déclassement d'une bande de terrain au droit de la R.D. 466 afin de permettre son aliénation aux propriétaires riverains.



LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 28 NOV. 2006  
Publication ... 1. DEC. 2006.....  
Pour la Préfecture  
Conseil Général  
Département



Ludovic LIONS